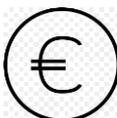


## FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Niv. 3	CAP	Métiers de l'Agriculture
 <b>PREREQUIS</b>	<b>Prérequis</b>	<p>L'entrée en Apprentissage nécessite d'avoir au moins 16 ans ou de sortir de 3<sup>ème</sup> et 15 ans dans l'année civile de début de formation.</p> <p>Un niveau DNB/CFG est requis</p> <p>Un savoir-vivre tant en entreprise qu'en collectivité est primordial.</p> <p>Un degré d'autonomie dans le travail « scolaire ».</p> <p>Une autonomie constatée dans les stages est une nécessité auprès des employeurs.</p>
	<b>Délai d'accès</b>	<p>Début de formation début Septembre si contrat signé.</p> <p>Pré-inscription à partir de février.</p> <p>RDV validation du projet (réponses sous un mois).</p> <p>Inscription à l'obtention d'une fiche d'engagement d'un employeur.</p>
	<b>Tarif</b>	<p><b>Formation gratuite</b> pour l'apprenti, coûts de formation pris en charge par l'OPCO.</p> <p>Restauration midi : 33,25 €/semaine (aide de 3€/repas)</p> <p>Hébergement + restauration : 59,85 €/semaine (aide de 6€/nuitées)</p> <p>Apprenti <b>salarié</b> de son employeur selon barème en vigueur.</p> <p style="text-align: center;"><i>Simulateur du portail de l'apprentissage :</i></p> <p style="text-align: center;"><a href="https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/hl_6238/simulateur-alternant">https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/hl_6238/simulateur-alternant</a></p>
	<b>Durée</b>	<p>Formation de 910h sur 2 ans</p> <p>26 semaines en UFA sur 2 ans</p> <p>67 semaines chez le maître d'apprentissage sur 2 ans</p>
	<b>Lieu d'apprentissage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ruminant : exploitation agricole</li> <li>• Grandes Cultures : Exploitation fortement mécanisée</li> </ul>
	<b>Objectifs</b>	<p>Le titulaire du CAP agricole Métiers de l'Agriculture travaille dans différents types d'exploitations agricoles : élevage, culture céréalière,</p> <p>En <b>Productions Animales</b>, le diplômé pratique l'élevage (Ruminants). Il s'occupe de l'alimentation, de l'entretien et du suivi sanitaire du troupeau.</p> <p>En <b>Productions Végétales</b>, le diplômé travaille les sols : prépare les parcelles, procède aux plantations des semis, surveille la croissance et la protection des végétaux par l'emploi de fertilisants, de produits phytosanitaires. Il récolte et conditionne des produits.</p>
	<b>Aptitude</b>	<p>Être capable d'expliquer le geste professionnel ou d'argumenter un acte de vie professionnelle ou citoyenne.</p>
	<b>Compétences</b>	<p><b>Modules généraux</b> (Français, Maths, Anglais, Histoire-Géographie-Education socioculturelle, EPS, biologie humaine)</p> <p>MG1 Agir dans des situations de la vie sociale</p> <p>MG2 Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction de la personne</p> <p>MG3 Interagir avec son environnement social</p> <p><b>Modules professionnels</b> (Économie, Sciences Physiques, Agronomie, Zootechnie, Machinisme, Phytotechnie)</p> <p>MP1 Insertion du salarié dans l'entreprise</p> <p>MP2 Maintenance des matériels, installations et bâtiments</p> <p>MP3 Techniques et pratiques professionnelles</p> <p>MIP Module d'initiatives professionnelles</p>

	<b>Méthodes mobilisées</b>	Formation en alternance, avec un calendrier adapté au secteur professionnel. Pédagogie basée sur les situations de travail en entreprise facilitant le transfert des apprentissages et l'appropriation des concepts.
	<b>Modalité d'évaluation</b>	<b>Évaluation</b> par formatifs (contrôles) tout au long de la formation avec accès via EcoleDirecte et émission d'un bulletin semestriel vers employeur et famille. <b>Certification</b> par des Contrôles Continus en cours de Formation (CCF) et par une Epreuve Terminale en juin de la dernière année.
	<b>Accessibilité</b>	Toutes les fonctions de l'établissement sont accessibles aux PMR. Une référente BEP-ASH, en lien avec la famille et l'équipe pédagogique répond aux spécificités des différentes notions de handicap. L'accès à la formation est aussi assujéti à l'aval de la médecine du travail pour tel ou tel poste relevant de la formation visée.
	<b>Examen et Rupture de contrat</b>	Taux de réussite en 2020 : 88% Taux de ruptures sèches en 2020 : 9%
	<b>Poursuite d'étude</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mention Complémentaire (MC)</b></li> <li>• <b>Certificat de Spécialité (CS)</b></li> <li>• <b>Brevet Professionnel (BP)</b></li> <li>• <b>Bac professionnel Bac Pro (via une 2<sup>nde</sup> ou une 1<sup>ère</sup>)</b></li> </ul>
	<b>Insertion professionnelle</b>	Salarié agricole en : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ETA (Entreprise de Travaux Agricoles)</li> <li>• CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole)</li> <li>• Exploitation agricole</li> <li>• Service de remplacement</li> </ul>

  	<b>Contact</b>	UFA du Lycée St Clair 29 Rue de Rennes – BP 13 44590 DERVAL 02.40.07.75.02 <a href="mailto:ufa.derval@cneap.fr">ufa.derval@cneap.fr</a>
--	----------------	---